
Compte rendu conseil municipal

Séance du 19 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le 19 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué le 15 mars 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Paul PETITBOUT, maire, dans la salle des mariages.

- **Etait présents** : Mesdames et Messieurs PETITBOUT Paul, DEGOUTTE Vincent, BADAUD Michel, GAUDARD Gersande, GAUDARD Yves, MANIZAN Pauline, MICHAUD Cédric, PAYANT Laurent, SIMON Karen, BOUILLER Dominique, COUDOUR Thierry.
- **Etait absent** : /
- Monsieur Laurent PAYANT est nommé secrétaire de séance.
- En regard des circonstances sanitaires, Monsieur le Maire propose que la réunion se tienne à huit clos.
- Le compte rendu de la séance du 26 février 2021 est présenté.
Il est adopté à l'unanimité

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

. COMMUNE :

Le compte administratif de l'année 2020 est présenté. Il fait apparaître un excédent de 19 065,24 € en section de fonctionnement et un excédent 732,48 € en section d'investissement. Il est adopté à l'unanimité.

Le compte de gestion 2020 établi par le Receveur Municipal est adopté à l'unanimité.

. ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Le compte administratif de l'année 2020 est présenté. Il fait apparaître un excédent de 6 823,17 € en section d'exploitation et un excédent de 10 621,95 € en section d'investissement. Il est adopté à l'unanimité.

Le compte de gestion 2020 établi par le Receveur Municipal est adopté à l'unanimité.

. SPANC :

Le compte administratif de l'année 2020 est présenté. Il fait apparaître un déficit de 89,38 € en section de fonctionnement. Il est adopté à l'unanimité.

Le compte de gestion 2020 établi par le Receveur Municipal est adopté à l'unanimité.

VOTE DES TAXES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle le taux des taxes communales fixées en 2020 : THB 7,69 % et TFNB 25,86 %.

Il informe que les bases d'impositions de 2021 ne seront pas connues avant le 31 mars prochain, mais qu'il est possible de fixer le taux de ces 2 taxes avant cette date.

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes en 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Il propose la révision du taux de la TFB et de la TFNB pour 2021.

Après avoir pris connaissance de diverses simulations, les membres du Conseil Municipal décident d'appliquer une augmentation de 2 %, ce qui porte le taux de la TFB à 7,84 % et le taux de la TFNB à 26,37 %.



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES

Suite à la non signature de la convention collective entre la mairie et l'association Familles Rurales, le conseil municipal décide de voter une subvention de 100 € à cette dernière afin d'aider à l'équilibre de ses comptes.

POINT SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'étude est en cours.

Des mesures ont été faites dans les égouts. Le pluviomètre a été relevé.

Une réunion est programmée le jeudi 1^{er} avril prochain.

QUESTIONS DIVERSES

. Une réunion du CCAS aura lieu le vendredi 26 mars prochain.

. Une réunion est programmée le samedi 27 mars prochain, à 10 h pour la création d'une association de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine souternois.

. Un essai béton a été effectué sur le chemin du Gouttet, par la commission voirie, afin de réduire les nids de poules.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

